

LA SURVIVANCE N° 6 PAR DELA LA MORT...

par le Père Humbert BIONDI

Dans des émissions télévisées sur la Réincarnation (1), huit fois déjà, le Père Biondi a été invité à exprimer le point de vue de l'Eglise. Vous trouverez ici d'abord le texte de ses principales déclarations sur le plateau d'Antenne 2. A priori les présentateurs estimaient qu'un prêtre doit être **contre** la Réincarnation! Car ceux qui ont l'air d'y connaître quelque chose (prêtres ou non) ont l'habitude de dire: "**La Réincarnation est condamnée par l'Eglise**". Comme nous voulions justement expliquer à la télévision qu'il s'agissait d'une pseudo-condamnation, grande fut la surprise des organisateurs: cela modifiait le rapport de force qu'ils avaient imaginé parmi leurs invités entre les **pour** et les **contre**... Une émission se monte en effet comme un match de catch: il y faut des adversaires et si possible un méchant et un tricheur. Nous les avons eus!

Comprenons bien aussi que si un prêtre représente l'Eglise, devant des millions de téléspectateurs, quelle que soit sa combattivité naturelle, il lui faut garder sa dignité: une pugnacité excessive lui ferait jouer un rôle incompatible avec le témoignage d'équilibre et de charité qu'il doit "faire respirer".

A chacune de ses deux interventions, le Père Biondi a aussi été interrogé sur ses recherches personnelles à propos de la "**Survivance par-delà la Mort**". Alain Jérôme l'a même pressé d'exposer son hypothèse de la réminiscence de vies dites "antérieures" en tant que parasitage (2) ou transfert d'information d'un être à un autre qui en quelque sorte **associeraient leurs destins**: conception qui renouvellerait les idées sur les causes et donc sur le traitement de certaines formes de schizophrénie (3).

L' Eglise a - t - elle condamné La Réincarnation ?

1) A "Aujourd'hui Madame" en 1975, et aux "Dossiers de l'Ecran", le mardi 6 septembre 1983, et ensuite...

2) Nous voulons dire qu'il s'agit bien de parasitage de la mémoire d'un vivant par des informations

provenant de l'esprit d'un mort (voir Survivance N° 4 page 27 et Survivance N° 5 pages 36 et 38).

3) A propos de la schizophrénie: voir Survivance N° 4 page 27 et 28.

Nous avons donné, dans les cinq premiers Numéros de "SURVIVANCE PAR DELA LA MORT", divers aperçus doctrinaux sur ces questions auxquelles des chrétiens reprochent à l'Eglise de ne répondre que d'une manière passablement évasive... Le Vatican a pourtant diffusé en mai 1979, un texte global que nous avons édité(1). Pour le reste, sur la mort et ce qui nous advient ensuite, **la recherche est libre, les opinions émises sont libres**, pourvu qu'elles soient compatibles avec les quelques définitions de l'Eglise sur l'au-delà et avec les textes de la Révélation Biblique... Bien plus, Rome, dans le même document, avec ses "encouragements", a expressément accordé aux "spécialistes de ces problèmes, la marge de **liberté** qu'exigent légitimement leurs méthodes"(2).

Parmi les questions qui peuvent donc être librement disputées figurent la Réincarnation et même certains aspects de la Résurrection.

LA RESURRECTION IMMEDIATE

Quand, il y a plus de dix ans, nous affirmons après en avoir découvert le principe dans les "LETTRES DE PIERRE"(3), et après avoir analysé les Ecritures et les documents patristiques qui l'envisageaient, l'idée de la **Résurrection plus ou moins immédiate après la mort**, nous étions pratiquement seuls de notre avis, Jean PRIEUR(4) et moi! Aujourd'hui des théologiens considérables l'enseignent! Ainsi le Cardinal Ratzinger, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le premier personnage de l'Eglise après le Pape en matière doctrinale, et d'autres, ne cessent de se rallier à cette **opinion libre**, comme le Père Guilbert, et même le Père Martelet ...

L'ACCESSION A LA GLOIRE

Quand nous distinguons **TROIS** étapes, trois niveaux de conscience dans l'évolution:

1) Voir page 5 de "Survivance par-delà la mort" N°1.

2) Lettre romaine sur l'au-delà de mai 1979.

3) Sur les "Lettres de Pierre": voir encadrés page 10 ET 11 de Survivance N°2. Le 4ème Tome de la réédition en cours a été publié en février 1984, chez Fernand Lanore: 1 Rue Palatine 75006 PARIS.

d'abord la vie humaine biologique, puis l'accession à la vie du **double** (à partir de la mort ou par anticipation, dans les trances médiumiques ou extatiques: ce que nous appelons "Résurrection mineure" page 7 de Survivance N° 1) et enfin l'**accession à la Gloire** ou divinisation, ce que l'Eglise appelle la "Résurrection finale", nous étions aussi étrangement seuls. De la même façon, cette opinion libre est maintenant communément admise. Dans une conversation récente, le Père MARTELET s'étonnait de ce que bien peu de prêtres en parlaient ... Mais il faudrait d'abord y croire !

LA SOLITUDE DES CHERCHEURS

Quand nous osons aborder la philosophie comme **un système de systèmes** convergents et compatibles, mais dont aucun n'est doué d'infailibilité, quand nous osons aborder les problèmes de la médiumité, quand nous osons aborder la question de la Réincarnation, nous sommes encore très seuls. Mais nous en avons tellement pris l'habitude. Le risque d'erreur s'amointrit vite: dès que nos opinions sont émises, diffusées un tant soit peu, et comprises par des connaisseurs, ils les adoptent si bien, les incorporent tellement à leurs écrits que bientôt c'est nous qui serons considérés comme plagiaires!

LA REINCARNATION

PAR LE PASTEUR CLAUDE BRULEY

Dans un opuscule récent, notre ami le Pasteur Claude BRULEY explique comment, en tant que disciple de Swedenborg (a), il avait d'abord rejeté l'idée de la Réincarnation. Puis devant les affirmations des Lettres de Pierre Monnier (3), concernant une certaine existence de la Réincarnation (et bien que son "système" ne nous soit pas facilement imaginable), il a proposé une théorie de la **conjonction** de deux êtres, dont l'un, décédé, **associe son destin** à celui de quelqu'un qui vit encore dans notre dimension. C'est justement la conclusion

a) Portrait de Swedenborg: page 14.

Quoi qu'il en soit, comme nous n'avons jamais cessé d'approfondir ces questions, nous voudrions que ceux qui ne s'y sont pas appliqués, loin de nous critiquer, nous laissent au moins travailler en paix!

LA REINCARNATION

Nous voulons donc ici répondre d'un seul coup à tous les confrères prêtres et/ou journalistes qui s'interrogent sur la Réincarnation. La plupart, sans l'avoir vérifié, ont écrit ou déclaré à leurs ouailles respectives: "**La Réincarnation est condamnée par l'Eglise**".

A la suite de l'émission d'Aujourd'hui Madame sur la Réincarnation, en 1975, le Canard Enchaîné avait ironisé sur le Père Biondi, ce "prêtre libéral" (cela aurait pu être un compliment!), qui tolérait l'idée de Réincarnation, alors que la Réincarnation avait bel et bien été condamnée par le Concile de Constantinople de 553. Y était-on seulement allé y voir? Quel dictionnaire ou manuel de théologie rétro avait-on consulté?

Quand en février 1979, le Père Biondi a accepté d'animer une équipe d'excellents spécialistes pour créer, aux Editions Jacques Lacroix, le N° 1 de la Revue "**REINCARNATION**", diverses pressions l'empêchèrent d'éditer le N° 2. Connaissez-vous beaucoup d'autres prêtres dans l'histoire de l'Eglise, qui aient tenté pareille aventure?

à laquelle nous avons abouti à partir de plusieurs cas dits "de réincarnation", que nous avons étudiés avec ou sans médiums: ce que nous avons d'un mot caractérisé comme un "**parasitage**". Ainsi, parasitage, conjonction d'êtres, destins associés désignent actuellement, à notre connaissance, la meilleure acception moderne du mécanisme de la Réincarnation. Nous nous réjouissons, le Pasteur Bruley et moi-même, d'avoir, par des voies de recherche différentes, accédé à des conclusions analogues.

On peut se procurer l'opuscule du Pasteur Bruley en le lui commandant, contre 20F:

Pasteur BRULEY
LA PRESLE
Champroux
03320 LURCY LEVIS

Et pourtant ces cinq dernières années de travaux sur les problèmes de médiumité(5), nous ont révélé que nous tenions la clef d'explication des états mystiques comme des états de possession, la clef explicative de la Réincarnation comme de la Résurrection, sans parler de certains aspects de ce que l'Eglise appelle **miracles**, qu'il s'agisse de ceux de l'Evangile ou de ceux de la vie des Saints. Là aussi nous avons connu la solitude des intuitions, puis le travail d'équipe des vérifications, et déjà l'assentiment progressif des experts, oh! combien prudents!

En septembre 1983, aux Dossiers de l'Ecran, alors que j'avais bien affirmé que l'Eglise actuelle n'était pas réincarnationniste, que moi-même, Père Biondi, je n'étais pas réincarnationniste, j'ai ajouté que je ne tolérais pas que l'on réfute la Réincarnation par une simple boutade, comme si les milliards d'êtres qui y ont cru ou y croient encore étaient seulement des débiles mentaux. Des confrères nous ont ensuite fait part de leur surprise de m'avoir vu et entendu lancer devant des millions de téléspectateurs, un appel pour une étude sérieuse de l'idée de Réincarnation. Nous insistons donc encore ici sur la légitimité de cette recherche.

Nous avons en outre, sur l'insistance d'Alain Jérôme, donné nos premières conclusions sur la signification de la Réincarnation à propos des cas particuliers que nous avions déjà étudiés.

Enfin, nous avons osé, devant le public de cette émission qui en France et pays francophones a une audience considérable, affirmer que **dans les définitions dogmatiques de l'Eglise, il n'existait pas de condamnation indiscutable de la Réincarnation**. En conséquence, la Réincarnation dans l'Eglise, demeure une **opinion libre** !

4) Consulter la liste des ouvrages de Jean PRIEUR: page 14 de Survivance N°2.

5) Avant même d'être appelé à devenir conseiller religieux des magnétiseurs, guérisseurs et médiums, le Père Biondi avait assisté comme expert ou "contrôleur" à des expériences médiumiques dont a partiellement rendu compte l'article de PARIS MATCH de Juillet 1983, réédité dans le cahier N°5 de Survivance.

ORIGENE ET LA REINCARNATION

QUI ETAIT ORIGENE ?

Né en Egypte vers 183, bien que de famille chrétienne, reçut comme nom: Origène, c'est-à-dire: "Fils d'Horus". Il reçut les leçons de son Père, mort martyr en 202, et de Clément d'Alexandrie, et connut aussi quelque chose des traditions égyptiennes et de leur symbolique. A dix-sept ans il succéda à Clément dans l'Ecole (pour adultes) qu'avait fondée ce maître. Travailleur infatigable, il entreprit toutes sortes d'études comparatives, aussi bien entre les traductions de la Bible en diverses langues (les Hexaples), qu'entre les doctrines des philosophes grecs et les textes chrétiens.

Heureuse époque où la formulation définitive des dogmes n'existait pas encore! Parmi des milliers d'opuscules et traités, ses "**PRINCIPES**", son chef-d'oeuvre, s'efforce de remonter aux sources: bibliques, mythiques, voire ésotériques, des idées religieuses déjà en voie de fossilisation! Sa ferveur mystique permettait à Origène d'entrevoir des solutions originales aux difficultés de croire de ses contemporains... Prenant au mot la Parole de Jésus qui félicite ceux qui "se sont faits eunuques" pour avoir davantage de liberté spirituelle, il se mutila lui-même. Il n'était pas dans les ordres sacrés. Il fut ordonné prêtre au cours d'un voyage à Jérusalem... Mais sa mutilation fut considérée par l'évêque d'Alexandrie comme le rendant indigne du sacerdoce! Pour avoir la paix, Origène alla créer une autre Ecole à Césarée, alors capitale de la Palestine: il y obtint les plus grands succès. Il y mourut à 69 ans, au cours de la persécution de Dèce, qui éclata en 250. Epouvantablement torturé, il survécut pourtant quelque temps à ses blessures. Plusieurs Eglises lui dédièrent le culte dû aux martyrs. Mais deux siècles plus tard commencèrent à courir des calomnies sur sa fin: on laissa dire qu'il n'avait survécu aux tortures qu'en obtenant sa libération par un reniement de sa foi! Quand on connaît ses idées sur le martyre, sacrement du Christ par excellence, on devine qu'il ne fit rien, ni pour éviter d'être arrêté, ni pour échapper à la mort. Au sixième siècle enfin, des écrits apocryphes d'Origène furent dénoncés à l'Empereur Justinien, qui les fit condamner au Concile de Constantinople de 553, qu'il avait convoqué sans l'aval du Pape, et même ouvert sans lui!

LE CONCILE DE CONSTANTINOPLE

Lorsqu'il vivait et prêchait à Césarée, Origène était considéré comme "**l'oracle théologique de l'Orient**". Au point que pour s'assurer le succès de leurs oeuvres, certains n'hésitaient pas à diffuser leurs textes personnels sous le nom d'Origène! Deux siècles plus tard, quand l'Occident subissait l'influence des innombrables oeuvres de St Augustin (mort en 430), il restait toujours des penseurs qui se réclamaient d'Origène. Ces disciples posthumes affectaient une liberté théologique qui déplaisait aussi bien à pas mal d'évêques qu'à l'Empereur... Au VIème siècle, les luttes entre partisans et adversaires d'Origène continuaient. Des moines palestiniens composèrent un recueil d'extraits d'Origène, détachés de leur contexte, choisis au besoin parmi les opinions qui avaient été citées pour être réfutées: ce libelle noircissait la mémoire d'Origène. Ce pseudo-livre des "blasphèmes d'Origène" fut condamné par le Patriarche d'Antioche en 542. Dans un synode de 543, préparé par une lettre de l'Empereur Justinien, véritable réquisitoire sur "les abominables erreurs d'Origène", qui se terminait par **DIX anathèmes de l'Empereur** contre dix thèses attribuées à Origène, les évêques assemblés approuvèrent cette condamnation générale d'Origène et des Origénistes. Mais cette décision n'avait qu'une autorité locale... Pour triompher des résistances, l'Empereur convoqua un Concile général ou oecuménique, auquel, il est vrai, par sûreté, il oublia d'inviter les évêques (d'Occident) favorables aux thèses d'Origène. Aussi le Pape

Vigile refusa d'y participer! Justinien, le 5 mai 553, se risqua à ouvrir le Concile, sans Pape! Ce **Pré-Concile** de Constantinople, **avant toute ouverture canonique**, sur l'insistance de l'Empereur, anathématisa quinze thèses d'Origène, dont les premières posent la question de la **préexistence des âmes et de leur incarnation**, mais non de leur **réincarnation**: ce mot ne figure pas dans le texte dont nous étudierons plus loin les rédactions successives. **LA REINCARNATION DEMEURE DONC OPINION LIBRE !** Le seul texte qu'on allègue contre elle, n'en parle même pas!

Même si plus tard le Pape Vigile avalisa les décrets du Concile, la valeur juridique de cette condamnation n'aura jamais l'autorité infaillible qui s'attache aux vraies décisions conciliaires. Le fait que soient mêlées aux vraies idées d'Origène, des accusations mensongères, permettrait même d'établir une distinction entre le fait de la condamnation et le droit. En droit, cette condamnation n'est pas infaillible puisqu'elle n'est pas portée pendant le Concile. En fait, elle condamne un texte qui est un **faux Origène !** Pour ces deux raisons, cette condamnation n'oblige pas en conscience ! Quoi qu'il en soit, l'affaire Origène et les passions qu'elle suscita, ne manque pas d'analogies avec l'intensité des haines et des partis-pris, avec la perfidie des procédés qu'on retrouvera dans l'affaire Dreyfus! Quelle dérision que la justice de ce Concile marron! Et pourtant, au moment de sa condamnation, pour d'autres membres de l'Eglise, Origène était depuis plus de trois siècles dans la Gloire que Dieu réserve à ses témoins, à ses martyrs. A ce titre, il figure même encore parmi les Saints qu'honorent certaines Eglises d'Orient !

TABLEAU	SYNOPTIQUE	DES	DOCTRINES	CONDAMNEES
TEXTE DE L'EMPEREUR				TEXTE DU CONCILE DE CONSTANTINOPLÉ

CANON 1: Si quelqu'un dit ou pense que les âmes des hommes préexistaient d'abord, en tant qu'esprits et forces sacrées, qui perdirent ensuite l'appétit pour la contemplation de Dieu, tombèrent dans le mal et n'éprouvèrent plus la ferveur de l'amour de Dieu. A cause de cela, on les appelle **âmes**[psychè](7), qui ont été envoyées en punition dans des corps, qu'il soit anathème!

CANON 1: Si quelqu'un croit à la fabuleuse préexistence(1) des âmes et à la monstrueuse apocatastase(3) qu'elle implique, qu'il soit anathème!

CANON 2: Si quelqu'un dit qu'à la Création, les êtres raisonnables étaient tous des esprits sans corps, absolument immatériels, n'ayant ni nombre, ni nom, car il y avait entre eux **unité et identité de substance, de force et d'énergie**, de par leur **union** avec le Verbe divin et la connaissance qu'ils en avaient. Mais ils perdirent l'appétit pour l'amour divin et la contemplation divine et tombèrent dans le mal: selon le degré de leur chute(2), ils ont revêtu des corps plus ou moins subtils ou grossiers. Pour cette raison les uns sont devenus chérubins(4), d'autres séraphins, archanges... anges et tous ordres d'êtres célestes autant qu'il en existe: qu'il soit anathème!

CANON 4: Si quelqu'un dit que les êtres raisonnables dans lesquels l'amour divin s'était refroidi ont été liés à des corps grossiers tels que les nôtres et ont été appelés **hommes**(5), tandis que ceux qui ont atteint le dernier degré du mal ont été liés à des corps froids et obscurs et sont les démons ou esprits mauvais, qu'il soit anathème!.

1) La **préexistence** des âmes dans la pensée de Dieu, dans son dessein créateur n'est pas en cause ici: (Voir Thomas Messages 11 et 19A (et sa note), il s'agit de l'existence réelle, sur un autre plan, d'êtres angéliques qui ensuite, ayant fauté, ont été incarnés par punition.

2) **Catastase**: Chute, faute ou catastase, les trois mots ont le même sens. La conséquence en est l'entrée de l'être angélique dans un corps ou incarnation.

3) **Apocatastase**: c'est le contraire de la catastase. Apocatastase signifie donc rédemption, rachat, pardon, retour à l'état angélique antérieur à la chute.

4) Les **bons anges** eux-mêmes ne sont plus aussi excellents que ce qu'ils étaient!

TABLEAU SYNOPTIQUE DES DOCTRINES CONDAMNEES

TEXTE DE L'EMPEREUR (Suite)

CANON 5: Si quelqu'un dit ou pense que lors de la résurrection, les corps humains ressusciteront en forme de sphère et sans ressemblance avec celui que nous avons, qu'il soit anathème!

CANON 9: Si quelqu'un dit ou pense que la peine des démons et des hommes impies ne durera qu'un temps, ou qu'elle doit avoir une fin, ou qu'il doit y avoir une apocatastase(3) ou rétablissement des démons et des hommes impies, qu'il soit anathème!

TEXTE DU CONCILE DE CONSTANTINOPLE (Suite)

CANON 5: Si quelqu'un dit que la catastase(2) de l'âme provient de la catastase des anges et archanges, que la catastase humaine peut produire des anges et des démons... qu'il soit anathème!

CANON 11: Si quelqu'un dit que le jugement dernier implique l'anéantissement des corps et que la fin ultime sera de nature immatérielle, que dans le siècle futur, il n'y aura plus de matière, mais seulement de purs esprits, qu'il soit anathème!

CANON 12: Si quelqu'un dit que les puissances célestes, tous les hommes, le diable et les esprits mauvais s'uniront au Verbe de Dieu ... et que le Royaume du Christ aura cette fin(8), qu'il soit anathème!

CANON 13: Si quelqu'un dit qu'il n'y aura aucune différence entre le Christ et les autres êtres raisonnables... mais que tous seront à la droite de Dieu, comme le Christ, ainsi que tout était déjà avant la fabuleuse préexistence dont ils parlent, qu'il soit anathème!

CANON 15: Si quelqu'un dit que la vie des esprits sera la même qu'ils menaient avant leur chute et catastase, de sorte que la fin et l'origine seront les mêmes(6)... qu'il soit anathème!

1) La **préexistence** des âmes dans la pensée de Dieu, dans son dessein créateur n'est pas en cause ici: (Voir Thomas Messages 11 et 19A (et sa note), il s'agit de l'existence réelle, sur un autre plan, d'êtres angéliques qui ensuite, ayant fauté, ont été incarnés par punition.

2) **Catastase**: Chute, faute ou catastase, les trois mots ont le même sens. La conséquence en est l'entrée de l'être angélique dans un corps ou incarnation.

3) **Apocatastase**: c'est le contraire de la catastase. Apocatastase signifie donc rédemption, rachat, pardon, retour à l'état angélique antérieur à la chute.

4) Les **bons anges** eux-mêmes ne sont plus aussi excellents que ce qu'ils étaient!

5) Les hommes ont été affublés d'un **corps grossier**: ainsi se crée le mythe de l'indignité du corps humain, "corps de péché", dira Paul, corps conséquence du péché, corps engendrant la tentation permanente de pécher.

6) "Ce qui était à l'Origine est exactement comme la Fin", disait Jésus dans l'Evangile de Thomas (Message 18): dans le plan de Dieu, les créatures élues finissent par **restituer** à Dieu, librement, l'**Amour** dont Il les aime. Celles qui s'y refusent sont libres: c'est cette liberté que veut préserver ce Canon.

7) Affreux jeu de mots qui fait dériver le mot grec âme [psychè] du mot "froid" [psychos]. L'âme serait de l'amour **refroidi**! Les deux mots ont bien la même racine, qui signifie **souffle** (de **vie** ou de vent **chaud** ou **froid**), mais l'haleine n'est pas assimilable aux vents du pôle, même pour imaginer une explication au mythe!

8) Que le Royaume du Christ ait une **fin**, qu'il ne soit pas "éternel" ou bien qu'il ait **cette fin**, c'est-à-dire l'apocatastase ou conversion finale, les deux idées sont interdites par le Canon 9 de Justinien et le Canon 15 du Pré-Concile.

REFLEXIONS SUR CETTE PSEUDO - CONdamnATION

Presque tout ce qui semble ici condamné est susceptible d'une acception orthodoxe... Affinons un peu par exemple, la question de l'Unité initiale de tous les êtres en Dieu.

L'UNITE DES ETRES EN DIEU

Si tout doit être "à la fin" récapitulé dans le Verbe incarné, à l'Origine, comme par une sorte de symétrie, tout doit être issu de Lui, comme le dit Jean (Ch.1:3 et 4): "Tout par Lui a été fait, et sans Lui rien ne s'est fait. Tout ce qui a été fait était Vie en Lui..." La Création, c'est l'Incarnation de Dieu qui tente de faire librement se diviniser ses créatures, de telle façon que toute la création tende à devenir l'incarnation de Dieu. Dans Paul, les mots **préexistence, prédestination, unité des êtres dans le Verbe**, sont clairement exprimés: "En Lui ont été créées toutes choses, les visibles comme les invisibles. Tout a été créé par Lui et pour Lui: toutes choses subsistent en Lui" (Colossiens Ch.1:16-17) ou encore "En Lui Dieu nous a élus **avant la fondation du monde**, nous ayant **prédestinés** dans son Amour" (Ephésiens: Ch.1:4-5).

Le Concile de Constantinople ne pouvait ni ne voulait condamner l'idée de l'unité des êtres dans la conscience de Dieu. Cette pensée a toujours fait partie de la Gnose juive, puis chrétienne et même de la Tradition Universelle. Dans notre commentaire de Thomas (Message 11A, page 13), nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il s'agit d'une vérité de **La Palice**, tant elle est évidente!

QU'ENSEIGNE CE CONCILE ?

L'essentiel de la doctrine enseignée porte sur ce fait, que nous avons résumé à la télévision: "**Les âmes des hommes ne sont pas des anges déchus, et à la fin de tout, les âmes des hommes ne seront pas redevenues des anges de Lumière.**"

ET LA METEMPSYCHOSE ?

Dans ce texte réel ou apocryphe du Concile de Constantinople, il n'est absolument nulle part question de ce que nous appelons **réincarnation**. Bien plus dans des notes additionnelles que la tradition a conservées et qu'elle appelle les "chapitres" rédigés par l'Empereur Justinien pour "éclairer" les évêques du Concile, une condamnation de **PLATON** (1) et de **PYTHAGORE**, incluant une condamnation de la théorie de la métempsychose (2), avait été préparée. Rien de ce document n'est passé dans les Canons de Constantinople. C'est une preuve de plus que même si l'Empereur et quelques Pères du Concile de Constantinople avaient rêvé de condamner la Réincarnation, leur opinion n'a pu prévaloir! La Réincarnation demeure donc une **opinion libre**, qui n'a jamais été condamnée par l'Eglise.

UNE OPINION DU DALAI LAMA

"Il n'est pas vrai que nous ayons le choix entre la Réincarnation et la Résurrection. La Réincarnation est toujours un **échec à se résorber en DIEU**. Cette résorption étant pour moi ce que vous appelez la résurrection. Quand bien même vous vivriez mille existences, il faudra bien que la dernière se termine par une résurrection, il faudra bien que nous nous résorbions en ce que vous appelez Dieu."

1) **PYTHAGORE ET PLATON**, ont vécu le premier au 6ème et le second au 4ème siècle avant Jésus-Christ. N'étant pas "sujets" de l'Eglise, ils ne pouvaient encourir une condamnation **personnelle**! Ils ont tous deux enseigné, dit Justinien, l'existence d'une réserve "d'âmes incorporelles, parmi lesquelles celles qui ont commis quelque faute sont envoyées en punition dans des corps".

2) La métempsychose, c'est, dit l'Empereur Justinien dans sa lettre explicative aux évêques, "la métamorphose des brigands en loups, des astucieux en renards, des coureurs de femmes en étalons". La métempsychose est la réincarnation de l'homme dans un animal.

L' HOMME EST-IL "UN DIEU TOMBÉ QUI SE SOUVIENT DES CIEUX" ?

Cette formule de LAMARTINE dans les Premières Méditations Poétiques, synthétise harmonieusement tout l'enjeu du débat dont rendent compte les **canons** déjà cités, du Pré-Concile de Constantinople.

L' EGLISE PRIMITIVE

L'Eglise primitive tolérait la Réincarnation, parce que, dans le climat religieux de l'époque c'était ce que respiraient, vivaient, pensaient les gens. Les auteurs des débuts de l'Eglise écrivaient pour un milieu dont le climat culturel était réincarnationniste. Et même certains d'entre eux n'y voyaient pas d'incompatibilité avec la foi chrétienne: ainsi Origène (1), Grégoire de Nysse(2) et Grégoire de Naziance(3) par exemple. Saint Augustin(4) se donnait la peine d'expliquer la différence entre résurrection et réincarnation: preuve que cette distinction lui semblait opportune pour éclairer nombre de ses contemporains!

L' EGLISE MODERNE

L'Eglise actuelle n'est plus réincarnationniste parce que jusqu'à ces temps derniers, la mode en était passée, parce qu'elle croit surtout à la valeur intrinsèque, individuelle et personnelle de chaque être humain, parce qu'enfin l'Eglise pense, sans que ce soit une doctrine de foi, que l'état de l'âme est fixé à l'instant de la mort et qu'il n'y a plus de conversion possible dans l'au-delà. Mais il n'a pas manqué de théologiens (dont les deux Grégoire), pour être partisans que l'on peut mériter (et démeriter) dans l'au-delà.

L'Eglise actuelle n'est pas réincarnationniste parce qu'elle enseigne la Résurrection et non la réincarnation, bien que résurrection et réincarnation n'aient pas toujours été jugées incompatibles.

LE CAS ORIGENE

Origène était archi-résurrectionniste, mais en même temps il était partisan de la réincarnation pour les êtres de bas niveau spirituel. Pour qui avait vécu sans désirs spirituels, la réincarnation était considérée comme l'un des moyens de salut possible, un processus d'évolution plus rapide que les purifications traditionnellement localisées "outre-tombe". Evangéliser en ce temps-là ne consistait pas à anéantir tous les schémas culturels antérieurs, mais à **faire avec**: plus tard on envisagerait la distinction entre ce qui appartenait à l'environnement culturel et ce qui était strictement révélé.

Nous répétons donc ici pour conclure, les éléments essentiels que voulaient enseigner les Canons du Concile de Constantinople:

- **Les âmes des hommes ne proviennent pas de la déchéance des anges, l'homme n'est pas un ange déchu. Et, à la fin de tout, les âmes des hommes ne seront pas redevenues des anges.**

- **L'incarnation des âmes ne consiste pas en une chute du haut de l'esprit ou cata-stase, qui serait la punition d'une faute commise "en Dieu", avant toute incarnation.**

- **Le but de l'évolution spirituelle est bien l'établissement dans l'esprit divin, mais ni le ré-tablissement, ni le retour à l'esprit initial ou apo-cata-stase (retour à l'état antérieur à la chute ou cata-stase).**

PREUVES DE LA REINCARNATION ?

Pour répondre à la plus importante des questions qui ont été posées par les téléspectateurs des Dossiers de l'Ecran:

- Existe-t-il des preuves de la Réincarnation?

Vous pouvez vous reporter, entre autres, aux pages 24 et 29 de Survivance N° 3 et N° 4. Les **marques de naissance**, (cicatrices sur le corps) et la possession d'informations diverses qui permettent des **reconnaisances** inexplicables, sont considérées comme des preuves de la réincarnation. Elles peuvent aussi bien avoir été provoquées par une réincarnation réelle que par un **parasitage** par l'esprit d'un être décédé de mort violente.

1) Origène (p. 44) est mort en 254.

2) Grégoire de Nysse (335-395), frère de Basile et conseiller de l'Empereur, bien que fidèle aux grandes intuitions d'Origène.

3) Grégoire de Naziance (330-390) fils de l'Evêque de cette ville. Docteur de l'Eglise d'Orient, comme Basile et l'autre Grégoire, il professait la possibilité d'une conversion après la mort, dans l'au-delà.

4) Augustin: 354-430, de mère chrétienne, mais converti et baptisé à plus de 30 ans, évêque à 39, Docteur de l'Eglise. Son platonisme régna sur l'Eglise jusqu'au XIIIème siècle où fut redécouvert Aristote. Son pessimisme sur les possibilités de la volonté humaine **déchue**, provient en partie de son adhésion au manichéisme avant sa conversion. On a dit de lui qu'il était le "Père de toutes les hérésies", il en fut plutôt le détecteur! Le Protestantisme et le Jansénisme l'ont revendiqué comme un prophète. Son humanisme a su allier le christianisme et la culture antique.